

DEONTOLOGIE de l'interprète

Chaque situation reste une et unique. Dans tous les cas, l'interprète respecte les trois grands principes de sa déontologie (*):

- **FIDELITE** : l'interprète est tenu de traduire l'intégralité du message et l'intention qui s'y rattache.
- **NEUTRALITE** : l'interprète ne peut intervenir dans les échanges et ne peut être pris à partie dans la discussion. Ses opinions ne doivent pas transparaître dans son interprétation.

• **SECRET PROFESSIONNEL** : l'interprète est lié au secret professionnel avant, pendant et après sa prestation.

(*) Le code éthique des interprètes peut-être demandé à l'AFILS par courrier ou par e-mail.

L'interprète se doit de suivre ces règles. Si vous estimez que tel n'est pas le cas, contactez nous en présentant la situation afin que l'AFILS puisse l'étudier et y donner suite.

«Interprète»



AFILS

Association française
des interprètes et traducteurs
en langue des signes

254, rue Saint-Jacques
75005 PARIS

Site : www.afils.fr

E-mail : contact@afils.fr

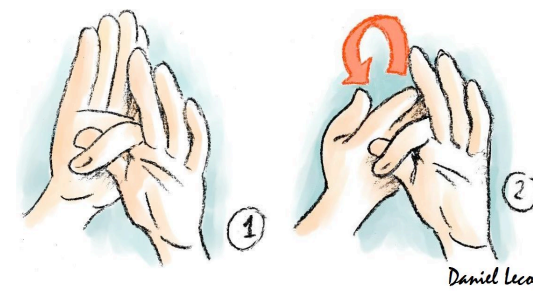
L'AFILS n'est pas un service
d'interprètes ou de traducteurs,
elle ne propose aucune prestation
d'interprétation ni de devis.

**D'autres documents sont
consultables et/ou
téléchargeables sur le site de
l'AFILS :**

- Répertoire des interprètes et traducteurs de l'AFILS
- Journal de l'AFILS, un exemplaire en consultation
- Plaquettes d'information



Association française
des interprètes
et traducteurs
en langue des signes



Mise à jour : juillet 2012

© AFILS

L'AFILS, SES ACTIONS

En 1978, l'AFILS s'est créée avec comme objectif de regrouper les interprètes professionnels au sein d'une structure œuvrant à la promotion de la profession et à sa reconnaissance par les pouvoirs publics. Depuis 2009, elle accueille également les traducteurs français-LSF.

Ses actions sont :

- Promotion des professions d'interprète et de traducteur français-LSF et de leur reconnaissance par les pouvoirs publics
- Organisation de rencontres nationales et régionales entre les membres
- Publication d'un journal, gestion d'un groupe de discussion et d'un site internet
- Organisation de journées d'échanges autour de l'interprétation/traduction dans toute la France, ouvertes à un large public (interprètes et traducteurs non membres, entendants bilingues ou non, sourds, utilisateurs ...)
- Participation à des colloques, des conférences
- Représentation auprès de l'EFSLI (European Forum of Sign Language Interpreters)
- Centralisation de ressources : répertoire national des interprètes/traducteurs et des services d'interprètes/traducteurs membres, coordonnées des centres de formation aux métiers d'interprète/traducteur, bibliographie...
- Maintenir des relations avec différents partenaires (associations, acteurs de la formation d'interprète/traducteurs, structures professionnelles...)

INTERPRETE, MODE D'EMPLOI

L'interprète est un professionnel qui traduit d'une langue vers une autre langue, en l'occurrence, du français vers la LSF et inversement.

Pour le bon déroulement d'une interprétation :

- L'interprète doit être informé de la situation avant son intervention (intervenants, enjeux, contenus) et doit pouvoir accéder aux différents documents de travail (textes, vidéos,...)
- Si l'interprétation dure plus d'une heure, des pauses sont nécessaires
- Si l'interprétation dure plus de deux heures, la présence d'un second interprète doit être prévue
- S'il s'agit d'une interprétation de niveau conférence, un minimum de deux interprètes est requis
- La journée de travail d'un interprète, seul, n'excédera pas deux fois deux heures d'interprétation effective
- En réunion, la prise de parole des différents intervenants doit être régulée, l'interprète ne pouvant traduire qu'une personne à la fois...

N'hésitez pas, lors de la réservation, à solliciter le service d'interprètes pour évaluer vos besoins, et à vous adresser à l'interprète avant son intervention pour toute information pratique.

DEVENIR INTERPRETE

Pour intégrer une formation d'interprète, un niveau Bac + 2, 3 ou 4 est requis, ainsi que la maîtrise effective du français et de la LSF.

- **UNIVERSITE PARIS VIII-SERAC** :
Master d'interprétariat
26, 28 avenue de la République
93170 BAGNOLET
- **UNIVERSITE PARIS III (ESIT)** :
Master d'interprétation
Renseignements / administration :
Centre universitaire Dauphine
75775 PARIS cedex 16
- **UNIVERSITE LILLE III** :
Master d'interprétariat LSF/Français
Domaine universitaire du pont de bois
BP 149
59653 VILLENEUVE D'ASCQ cedex
- **UNIVERSITE DE ROUEN**
Master d'interprétation LSF/Français
DESCILAC, rue LAVOISIER
76821 MONT SAINT AIGNAN
- **CeTIM (ex IUP interprétation-traduction)**
Master Traduction, Interprétation et Médiation Linguistique (TAVM-IML)
Université de Toulouse-Mirail (Toulouse II)
Bâtiment 31- bureau LA 16
5 allées Antonio Machado
31058 TOULOUSE Cedex 9

DEVENIR TRADUCTEUR

Se renseigner au **CeTIM** de Toulouse (voir ci-dessus)